

Décision d'Appel à Candidature Interne
Chef(fe) du Département Maintenance Equipements et
Infrastructures
Pôle Exploitation Aéroportuaire

Le Directeur Général de l'Office National Des Aéroports

- Vu la Loi n°14.89 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) transformant l'Office des Aéroports de Casablanca en Office National des Aéroports ;
- Vu le Décret n° 2.89.480 du 1er Joumada II 1410 (30 DEC 1989) pris pour l'application de la Loi n°14.89 ;
- Vu la Loi n° 35-09 modifiant la Loi n°25-79 telle qu'elle a été modifiée du 26 Safar 1431 (11 février 2010), relative à l'Office National Des Aéroports ;
- Vu le Dahir n° 1.24.31 du 10 Dhou Al Hijja 1445 (17 Juin 2024) portant nomination de Monsieur Adel EL FAKIR en qualité de Directeur Général de l'Office National Des Aéroports ;
- Vu l'organisation de l'Office National Des Aéroports en vigueur ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n° 07.2013 du 29 Avril 2013 et la procédure n°DCH.PS09.9.028/03 portant sur le processus de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements publics.

D E C I D E

ARTICLE UN/- OBJET

L'Office National Des Aéroports lance un appel à candidature interne pour occuper le poste de **Chef(fe) du Département Maintenance Equipements et Infrastructures au sein du Pôle Exploitation Aéroportuaire**. L'appel à candidature est ouvert au profit des candidats (es) internes remplissant les conditions d'éligibilité stipulées par l'article 3 de la présente décision.

ARTICLE DEUX/- MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE

1. Missions :

- Veiller à la disponibilité des installations, équipements, infrastructures et bâtiments en veillant à leur maintenance.

2. Activités principales :

2.1 Volet « technique » :

- Mettre en œuvre la politique de maintenance afin de garantir la disponibilité opérationnelle des équipements et l'optimisation des moyens humains et matériels en vue de garantir une fiabilité maximale conformément aux normes et standards en vigueur ;
- Constituer une base de données centrale et une cartographie des équipements avec définition des prestations à externaliser et donnant lieu à des contrats de maintenance ;
- Superviser la gestion des pièces de rechanges conformément à la politique de maintenance ;
- Coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de maintenance des équipements et des infrastructures au niveau des aéroports conformément à la politique de maintenance ;



Handwritten signature and initials

- Assurer l'appui technique auprès des aéroports pour la maintenance des équipements et des infrastructures ;
- Piloter les plans d'actions de maintenance et veiller à leur mise en œuvre ;
- Piloter des dossiers spécifiques liés à la maintenance des équipements et des infrastructures ;
- Assurer une veille technologique sur les techniques de maintenance ;
- Assurer la veille réglementaire et technologique ;
- Veiller à l'adéquation des ressources humaines et techniques avec les missions des aéroports ;
- Traiter tout dossier confié par la hiérarchie en relation avec les missions du pôle Exploitation Aéroportuaire.

2.2 Volet « activités administratives » :

- Veiller au classement et l'archivage des documents de l'entité ;
- Coordonner avec les entités concernées afin d'assurer la logistique nécessaire pour la bonne marche du service ;
- Elaborer le rapport d'activités de son entité ;
- Assurer un reporting périodique, précis, clair, concis et précis sur le déroulement de l'activité et sur chaque événement marquant ;
- Assurer la gestion administrative relevant de son périmètre d'action ;
- Etablir et diffuser les notes de service ;
- Elaborer et approuver les bons d'approvisionnement et les demandes de travaux ;
- Certifier les factures de fournitures, de travaux et de prestations de service.

2.3 Volet « qualité, Sécurité et Environnement » :

- Relever les anomalies et faire le suivi des actions préventives et correctives ;
- Veiller au respect de la santé et de la sécurité au travail ;
- Veiller au respect de la politique qualité et environnementale ;
- Identifier, évaluer et prévenir les risques potentiels ayant un impact sur l'environnement aéroportuaire.

2.4 Volet « gestion des moyens humains » :

- S'assurer de l'adéquation des profils aux fonctions occupées pour les postes-clés de son entité ;
- Définir les objectifs de l'équipe placée sous sa hiérarchie et procéder à son évaluation ;
- Organiser la délégation de ses propres responsabilités ;
- Animer le personnel de son entité et veiller à son développement ;
- S'assurer que le personnel relevant de sa responsabilité ait suivi les formations adéquates ;
- Identifier les risques relatifs aux dangers qui peuvent nuire à la santé ou détériorer les conditions de travail du personnel de son entité et mettre en place les actions correctives pour les réduire ;
- Être le(la) garant(e) principal(e) de la continuité de service dans les domaines relevant de sa compétence ;

2.5 Volet « contrôle interne et des performances » :

- S'assurer de l'identification et de l'évaluation des risques liés aux processus internes de son entité et de la mise en place des plans de contrôle appropriés ;
- S'assurer du respect strict des procédures de son entité et en assurer une amélioration continue ;
- Elaborer et gérer les budgets d'investissement et de fonctionnement de son entité ;
- Veiller à la bonne gestion et à la préservation du patrimoine de son entité ;
- Veiller à l'élaboration du tableau de bord des performances de son entité et en assurer le suivi.

ARTICLE TROIS /- PROFIL RECHERCHE

Les candidats (es) doivent remplir les conditions suivantes :

Niveau d'études requis	Diplôme d'Ingénieur(e) d'Etat en domaine technique ou classé(e) à une échelle supérieure ou égale à C4
Nature de l'expérience recherchée	Expérience minimale de 8 ans en maintenance des équipements techniques et/ou des infrastructures.

ARTICLE QUATRE/- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- CV détaillé (Formation, Expérience professionnelle, Projets réalisés, etc...)
- Lettre de motivation assortie obligatoirement de l'avis du chef hiérarchique et du directeur de l'entité sur les compétences professionnelles ;
- Projet de Développement de l'entité décrivant le plan d'action et l'approche que le candidat(e) suggère pour le poste pourvu.

ARTICLE CINQ ET DERNIER/- MODALITE DE CANDIDATURE

Les candidats (es) intéressés (es) par le poste doivent adresser leur dossier de candidature version électronique à appel_candidature@onda.ma (Veuillez mentionner en objet l'intitulé du poste pourvu), du **14 Nov 2025** au **28 Nov 2025** date de rigueur. 

Adel El Fakir
Directeur Général
Office National Des Aéroports